

AFFAIRE N° 10.

OBJET : TRANSFERT DES SUBVENTIONS DU MINISTERE DE L'INTERIEUR 1978 ET 1980

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En 1978 était prévue la réalisation d'une 3ème tranche de travaux sur la Station d'Epuration pour un montant de travaux de 1 500 000 F dont 300 000 F du Ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs en 1980, la Municipalité avait également obtenu sur les crédits du Ministère de l'Intérieur une subvention de 600 000 F pour l'amélioration du traitement des ordures ménagères.

Ces deux opérations n'ayant pu se réaliser, je vous demande de m'autoriser à utiliser ces crédits pour financer les opérations suivantes :

OPERATIONS	Coût des travaux	Subvention M.I.	Emprunt
Assainissement rue Bagatelle	400 000	80 000	320 000
Amélioration du réseau EP et EU (points noirs)	2 600 000	520 000	2 080 000
TOTAL.....	3 000 000	600 000	2 400 000

Mesdames et Messieurs je vous demande donc votre avis.

Mis aux voix, le rapport EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Reçu à la Préfecture  
de La Réunion  
Le 6 Septembre 1982